

CPE

De l'ambition pour les vies scolaires des établissements ! Le SNES-FSU à vos côtés !

Les vies scolaires ont été les grandes oubliées du dernier quinquennat : créations de postes de CPE et d'AED très insuffisantes, notamment dans notre académie pourtant notoirement sous-dotée en la matière, le tout dans un contexte de forte hausse des effectifs puisque la génération du baby-boom des années 2000 est arrivée au collège, et se trouve actuellement en terminale. La charge de travail des CPE n'a cessé d'augmenter, les vies scolaires étant alors considérées comme de simples variables d'ajustement alors même qu'elles occupent, ainsi que leurs personnels, une place centrale dans les établissements. Les gouvernements successifs ont eu beau jeu de mettre l'accent, à grands renforts de campagnes d'opinion, sur l'importance du climat scolaire dans la réussite des élèves, sans jamais donner les moyens humains indispensables pour relever ce défi. Résultat, des personnels soumis à de très nombreuses injonctions, qui ne peuvent plus exercer les missions qui sont au cœur de leurs métiers.

Plutôt que des créations de postes, les gouvernements successifs ont préféré avoir recours aux contrats aidés, outils de traitement social du chômage plutôt que de réelle ré-insertion dans le monde du travail. Le SNES-FSU a régulièrement dénoncé la précarité de ces contrats et revendiqué des créations de postes statutaires et pérennes. La décision estivale du gouvernement Philippe de supprimer les contrats aidés a mis en difficulté les personnels et établissements concernés. De nombreuses personnes se sont trouvées dans des situations personnelles très difficiles (fin de contrat brutale, précarité, pas de perspectives de nouvel emploi). Dans les collèges et lycées, la suppression de ces contrats a déstabilisé les vies scolaires, preuve s'il en était besoin que ces emplois couvraient des besoins incontournables. Des luttes locales, souvent à l'initiative des sections SNES-FSU d'établissement, ont permis de sauver quelques emplois, mais la question des besoins des établissements reste entière et sera, de nouveau, portée par le SNES-FSU à tous les échelons dans les prochains mois

Augmentation des effectifs et donc de la charge de travail, injonctions multiples, notamment des chefs d'établissement, annonce de suppressions de postes... face à ces perspectives bien sombres, il est indispensable de construire l'indispensable réaction collective dans un cadre syndical. Les luttes locales ont pu montrer leur efficacité. Au niveau national, sur la question de carrières, la stratégie du SNES-FSU a permis d'enregistrer des avancées réelles. Il s'agit d'un premier pas dans la revalorisation de nos carrières, qui doit encore être amplifiée par l'action collective. C'est bien le sens de l'action syndicale portée par le SNES-FSU : rassembler les collègues, échanger, débattre, agir pour améliorer la situation de toutes et tous. Informations sur les carrières, annonce de nos stages et réunions, vous trouverez de nombreux éléments qui attestent de la vitalité du secteur CPE au SNES-FSU.

N'hésitez pas à nous rejoindre, et à renforcer notre outil de défense collective. Adhérez ou ré-adhérez au SNES-FSU !

Loïc Sanchez, responsable académique de la catégorie CPE du SNES-FSU Versailles
**Sophie Vénétitay, Pascale Boutet, Maud Ruelle-
Personnaz et Marie Chardonnet**,
co-secrétaires générales du SNES-FSU Versailles

Secteur CPE

de la section académique du SNES Versailles

Loïc Sanchez - cpe@versailles.snes.edu

Permanence téléphonique 01.41.24.80.56 : jeudi



SOMMAIRE

p. 1 Éditorial

p. 2 Conditions d'exercice et Devoirs faits

p. 3 Groupes « métier » et PPCR

p. 4 PPCR et calendrier prévisionnel

p. 5 Joindre le SNES-FSU Versailles

p. 6 stage CPE le jeudi 8 mars 2018

+ supplément : tract de syndicalisation